



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 21 mai 2008
N° CERTA-2008-AVI-259

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité d'Emacs

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-259>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-259
Titre	Vulnérabilité d'Emacs
Date de la première version	21 mai 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	CVE-2008-2142
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

Emacs, version 21.

3 Résumé

Une vulnérabilité du logiciel *Emacs* permet à un utilisateur malveillant d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Le logiciel *Emacs* exécute automatiquement, quand il existe, le fichier *fast-lock* associé à un fichier édité avec ce logiciel. Une vulnérabilité permet d'utiliser ce fichier pour exécuter du code arbitraire à distance.

Les versions 22 et 23 d'*Emacs* n'exécutent ces fichiers qu'après confirmation par l'utilisateur.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de bogue Gentoo 221197 du 10 mai 2008 :
https://bugs.gentoo.org/show_bug.cgi?id=221197
- Référence CVE CVE-2008-2142 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2008-2142>

Gestion détaillée du document

21 mai 2008 version initiale.